



Entente n° 45

La Source d'Agir !

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

Titre du projet : Mise en place d'un plan de développement durable d'aquaculture en eau douce

Organisme responsable : Pisciculture des monts de Bellechasse inc.

Résumé du projet : La Pisciculture des monts de Bellechasse participe à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ).

L'objectif général de la STRADDAQ est que les piscicultures existantes qui y ont adhéré atteignent, sur une période de 10 ans, une cible environnementale de rejet (CER) de phosphore à l'effluent de 4,2 kg par an pour chaque tonne de production. Cela équivaut à une diminution globale de 40 % de la quantité de phosphore rejetée avant l'adoption de la STRADDAQ. En échange de cette réduction volontaire des rejets par les pisciculteurs, le MDDELCC s'engage à régulariser les autorisations des entreprises à leur niveau de production et avec leurs infrastructures présentes lors de la signature (2004). Il s'engage aussi à faciliter la cession du certificat d'autorisation (CA) à un acheteur éventuel. L'analyse des demandes d'augmentation de production deviendrait mieux encadrée.

La pisciculture s'est engagé à :

- Choisir un aliment contenant moins de phosphore et favorisant un meilleur taux de conversion alimentaire;
- Faire l'ajout d'un système de chauffage pour accroître la croissance au stade juvénile;
- Mettre en place l'automatisation de la récupération des matières solides dans les zones de sédimentation des raceways;
- Faire l'ajout d'un bassin de sédimentation à la sortie des étangs 2 et 3;
- Faire l'ajout d'une voie engazonnée entre l'étang 1 et l'étang de sédimentation;
- Faire l'ajout d'un système pour limiter les pertes de phosphore accumulé dans les bassins de boues.

Conformité au plan directeur de l'eau : Enjeu A : Amélioration de la qualité et de la quantité d'eau afin de réduire les risques pour la santé de la population et des écosystèmes
Orientation A.1 : Réduire les sources de pollution ponctuelle
Objectif A.1.2 : Réduire le nombre de rejets industriels, commerciaux et autres usages

Résultats visés :

- Diminution du taux de rejet de phosphore
- Diminution du taux de rejet des matières en suspension

Type d'action :

<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Analyse
<input type="checkbox"/> Acquisition	<input type="checkbox"/> Règlement	<input type="checkbox"/> Étude
<input type="checkbox"/> Information	<input type="checkbox"/> Formation	<input type="checkbox"/> Éducation

Maître d'œuvre : Pisciculture des monts de Bellechasse

Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> - MAPAQ - MDDELCC - Association des aquaculteurs du Québec
Sources de financement :	Pisciculture des monts de Bellechasse, MAPAQ, MDDELCC
Année de réalisation :	Depuis 2006
Localisation de l'activité :	Sur le site de la Pisciculture des monts de Bellechasse
Programme de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> - Des analyses de l'eau sont effectuées périodiquement
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Les taux de phosphore et de matières en suspension ont au minimum atteint les normes établis par la STRADDAQ

Signatures :

M. Moïse Cantin, Propriétaire
Pisciculture des monts de Bellechasse

M. François Duchesneau
Président CBE

Lévis, le 6 octobre 2015

Lieu et date